



## Prime exceptionnel decidée avant un arret maladie

-----  
Par aikatiom

Bonjour,

je suis salariée d'une entreprise de plus de 5000 employés. En mars 2021 suite à la difficulté des conditions de travail sur l'année 2020 et pour remercier ses employés de l'engagement de ses collaborateurs, notre employeur a décidé de nous fournir une prime.

Cette prime devait nous être versée sous forme d'une prime exceptionnelle sur notre Plan d'Épargne Entreprise. Il a été décidé par notre employeur qu'elle serait versée en novembre 2021. Malheureusement je suis tombée malade en juillet 2021 et donc en arrêt maladie en novembre lors du paiement 2021 de cette prime. Je n'ai pas pu en bénéficier.

Les ressources humaines m'ont expliqué que même si cette prime avait été décidée à un moment où je n'étais pas en arrêt maladie pour une situation où je n'étais pas en arrêt maladie, le fait que je sois en arrêt maladie de plus de 3 mois à la date du paiement faisait que je n'étais plus considéré comme salarié actif de l'entreprise et donc que je ne pouvais en bénéficier.

Est-ce normal?

Merci pour vos réponses.

-----  
Par kang74

Bonjour

Oui une prime peut être conditionnée au fait que vous soyez présent dans l'entreprise au moment du versement. Charge à vous de vous renseigner sur les modalités choisies par l'entreprise pour l'octroi de cette prime.